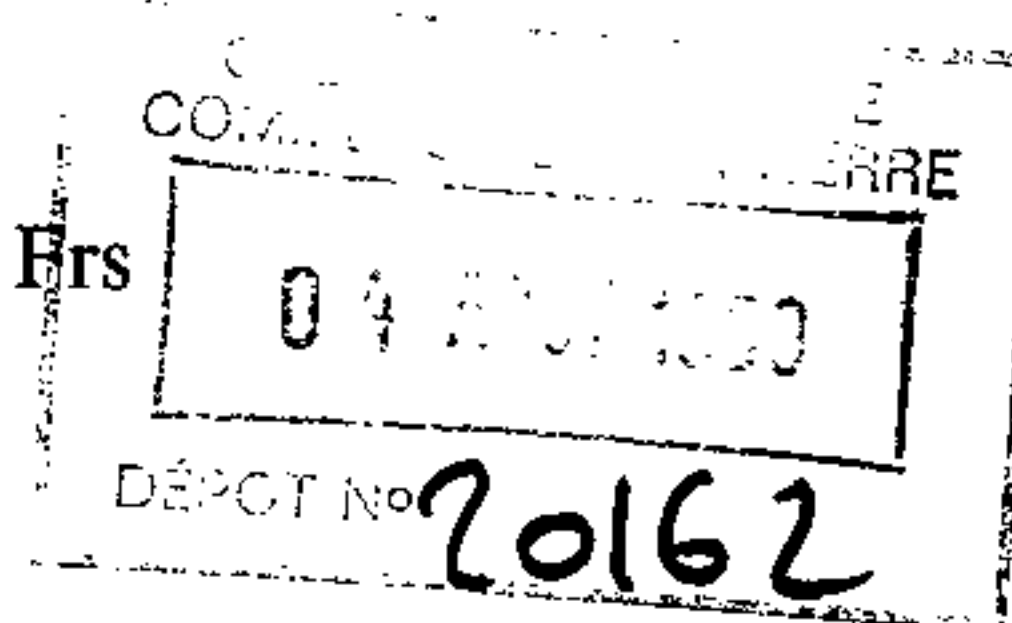


Nomin
06-

HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT
Société anonyme au capital de 250.000.000 Frs

24 Avenue Aristide Briand
92160 - ANTONY

RCS NANTERRE B 419 769 682



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 1999

PROCES - VERBAL

9803053

Le Mercredi 12 Mai 1999 à 16 Heures, les Administrateurs de la société HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT, société anonyme au capital de 250.000 Frs dont le siège social est à ANTONY (92160), 24 Avenue Aristide Briand, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

L'ordre du jour est le suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Fixation de sa rémunération

Le registre de présence à la signature duquel il est tout d'abord procédé fait apparaître que :

- Mr Pascal LORENZETTI est présent
- Mme Michèle MONTEL est présente
- Mme Catherine CAUVIN est présente
- Mr Alain COSTESEQUE est présent

Tous les administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZETTI, assisté de Madame Michèle MONTEL, secrétaire de séance.

Après discussion, la séance est ouverte et le Conseil procède à l'adoption des résolutions suivantes.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Pascal Lorenzetti.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Michèle Montel.

RESOLUTION N° 1

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Décide de nommer en qualité de Directeur Général, avec les pouvoirs prévus aux statuts, et pour une durée indéterminée à compter du 1er Juillet 1999,

Monsieur Emmanuel BURRUS, Directeur de Sociétés, de nationalité française, né à FRIBOURG (Suisse), le 7 Août 1949, demeurant à PARIS 16ème, 3 Square Raynouard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION N° 2

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Fixe à la somme mensuelle brute de 10.000 Frs la rémunération allouée à Monsieur BURRUS au titre de son mandat de Directeur Général.

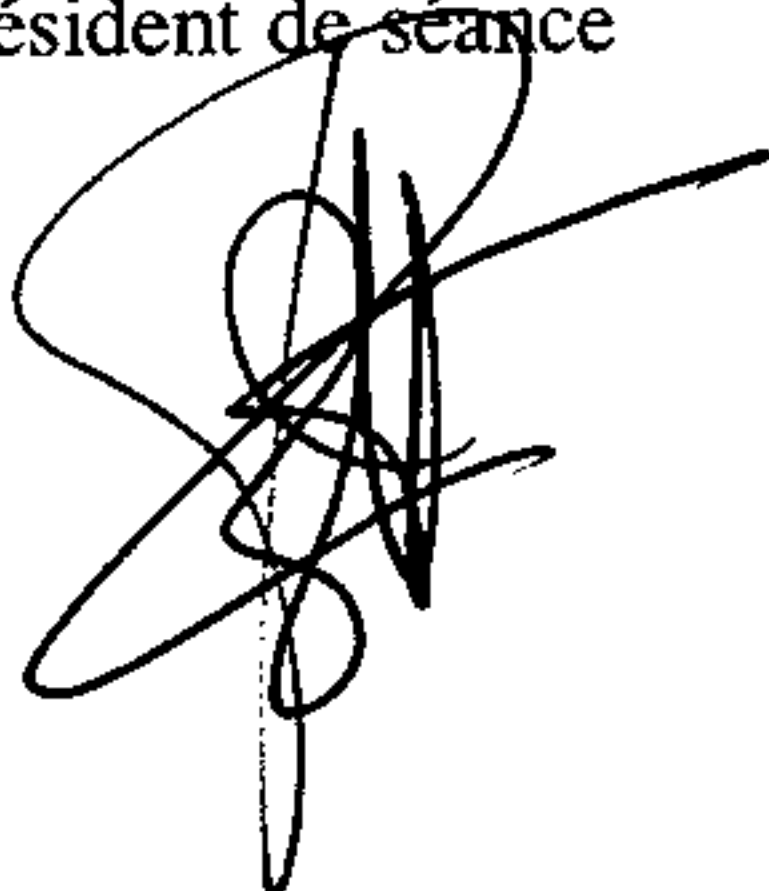
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *
*

Puis, l'ordre du jour du Conseil d'Administration étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 Heures 30.

De tout ce que dessus, il a ensuite été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Pascal LORENZETTI
Président de séance



Michèle MONTEL
Secrétaire de séance

